

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, le conseil municipal légalement convoqué le 14 mars 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Michaël DE LA ROCHE, Samuel BLONDEAU

Représentés :

Céline SCHMIT donne pouvoir à Patrick JONIEC

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGE

Secrétaire de séance : Caroline MURET

03 2025 08 - Vote du budget primitif 2025 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Madame le Maire
Vu la réunion de la commission finance en date du 11/03/2025
Vu la réunion de présentation du budget en date du 24/03/2025
Vu le budget primitif 2025,

M. Joniec expose le budget primitif 2025 de la commune à l'ensemble des conseillers.
Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2025 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	388 563,93 €
012 Charge de personnel	280 240,10 €
014 Atténuation de produits	143 165,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	- €

023 Virement à la section d'investissement	700 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	119 740,32 €
66 Charges financières	- €
67 Charges exceptionnelles	- €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circulant	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 631 709,35 €

Recettes

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Excédent antérieur reporté	688 389,99 €
013 Atténuation de charges	400,00 €
70 Produits et services	94 026,36 €
73 Impôts et taxes	809 635,00 €
74 Dotations et participations	34 180,00 €
75 Autres produits de gestion courante	5 078,00 €
77 Produits exceptionnels	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 631 709,35 €

Le Budget Primitif 2025 « DÉPENSES ET RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

INVESTISSEMENT

Dépenses

CHAPITRE	MONTANT EN €
20 Immobilisations corporelles	3 458,00 €
21 Immobilisation corporelle	871 088,12 €
23 Immobilisations en cours	281 518,62 €
16 Remboursement d'emprunt	€ -
13 Subvention d'investissement	€ -
10 Dotation fonds divers	€ -
D001 Report déficitaire antérieur	334 342,87 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 490 407,61 €

Recettes

CHAPITRE	MONTANT EN €
R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	€ -
021 Virement de la section de fonctionnement	700 000,00 €
10 Dotations fonds divers	366 323,44 €
13 Subvention d'investissement	424 084,17 €
23 immobilisation en cours	€ -

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 490 407,61 €
--	-----------------------

Le Budget Primitif 2025 des « DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **12 voix POUR**, le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) décide

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet et M. Le Comptable du SGC de Rambouillet

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, le 27/03/2025

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON